

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT

N° CF1205

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.